

CELLES QUI BÂTISSSENT.

Au Cœur des Métiers du Bâtiment.



Dans l'histoire, beaucoup de femmes ont contribué à faire avancer les choses sans toujours être reconnues. Bertha Benz a permis à l'automobile de se faire connaître.

Dans le bâtiment, les femmes aussi ont toujours été là. Longtemps discrètes, souvent invisibilisées, elles participent pourtant depuis toujours à la vie des entreprises artisanales.

Aujourd'hui, les lignes évoluent.

À quel rythme ?

Quels freins persistent ?

Quels regards changent ?

Nous sommes allés recueillir leurs regards et leurs expériences.

Édito

Depuis toujours, les femmes de l'artisanat du bâtiment participent pleinement à la vie et à la réussite des entreprises. Souvent dans l'ombre, parfois en première ligne, elles ont su faire vivre les structures, accompagner les évolutions et porter, avec détermination, l'esprit entrepreneurial de notre secteur.

En 2018, à l'issue d'une réflexion collective menée au sein du Conseil d'administration de la CAPEB des Bouches-du-Rhône, celui-ci a fait le choix de ne pas cantonner les femmes dans un espace à part, mais de favoriser leur pleine intégration au cœur des sections professionnelles. Parce que leur place dans le bâtiment ne se décrète pas — elle se vit, au quotidien, dans l'exercice des métiers.

**«Les femmes du bâtiment ne sont
ni en marge, ni en opposition, ni en concurrence.
Elles sont, tout simplement, à leur place.»**

En 2025, suite à la sollicitation du président régional Philippe Rico, la relance de la CDFA 13 s'est imposée comme une nouvelle étape. Nous avons collectivement souhaité qu'elle s'inscrive dans une dynamique renouvelée: valoriser des parcours inspirants, donner à voir la réalité du terrain et affirmer, avec simplicité, que les femmes sont pleinement actrices de l'acte de bâtir.

Charlotte Lucido et Christel Michel ont accepté d'en porter la responsabilité avec conviction et engagement. À leurs côtés, une nouvelle énergie se déploie : une commission tournée vers les métiers, vers les entreprises et vers l'avenir.



Avec « Celles qui construisent – Au cœur des métiers », nous affirmons ensemble une conviction simple : les femmes du bâtiment ne sont ni en marge, ni en opposition, ni en concurrence.

Elles sont, tout simplement, à leur place — pleinement engagées dans les entreprises, sur les chantiers et dans la vie de notre organisation professionnelle.

Ensemble, continuons à faire vivre cette dynamique.

Patricia Blanchet-Bhang

Présidente — CAPEB Bouches-du-Rhône



Mot de la présidente nationale de la commission nationale des femmes de l'artisanat.

Depuis toujours, les femmes occupent une place essentielle dans les entreprises artisanales. Conjointes, collaboratrices, cheffes d'entreprise, salariées ou apprenties, elles incarnent avec engagement et détermination la vitalité de nos métiers et la transmission de savoir-faire précieux.

Aujourd'hui, leur présence s'affirme de plus en plus au cœur même des métiers du bâtiment. Cette évolution, à la fois naturelle et nécessaire, est une véritable richesse pour notre secteur. Elle témoigne d'une ouverture, d'un renouvellement et d'une dynamique porteuse d'avenir.

Les parcours de femmes inspirantes que nous découvrons à travers ce livret sont bien plus que des témoignages. Ils sont des repères, des chemins qui nous mènent vers l'avenir. Ils nourrissent un espoir d'avenir positif, en montrant que l'audace, l'engagement et la passion permettent d'ouvrir la voie et de créer des vocations.

À travers le réseau des Commissions des Femmes de l'Artisanat, la CAPEB s'inscrit pleinement dans cette dynamique. En valorisant les parcours, en créant du lien et en accompagnant les initiatives, nous contribuons à aider d'autres femmes aspirantes à trouver leur place, à oser entreprendre et à construire leur avenir dans l'artisanat.

Je tiens à saluer chaleureusement l'initiative de la Commission Départementale des Bouches-du-Rhône avec ce livret « *Celles qui bâtissent – Au cœur des métiers* ». Il met en lumière, avec justesse, l'engagement et la diversité des parcours de celles qui font vivre et évoluer nos entreprises au quotidien.

Cette démarche illustre également le rôle fondamental des territoires dans la reconnaissance et la valorisation des femmes de l'artisanat. C'est au plus près du terrain que naissent les dynamiques collectives et les élans les plus durables.

Parce que nous avançons ensemble, parce que nous nous soutenons et nous inspirons mutuellement, **nous sommes plus fortes ensemble.**

Celles qui bâtissent contribuent pleinement à construire l'avenir de l'artisanat du bâtiment. Un avenir que nous voulons ouvert, engagé et résolument tourné vers un espoir positif.

Véronique David

Présidente de la Commission Nationale
des Femmes de l'Artisanat.



Le mot des responsables de la commission des femmes de l'artisanat des Bouches du Rhône.

Dans les entreprises artisanales du bâtiment, les femmes ont toujours été présentes. Conjointes, collaboratrices, cheffes d'entreprise, salariées ou apprenties, elles participent pleinement à la vie des entreprises et à la transmission des savoir-faire.

Pourtant, leur engagement reste parfois discret. C'est aussi pour cela que la Commission Départementale des Femmes de l'Artisanat du Bâtiment des Bouches-du-Rhône a souhaité relancer une dynamique collective : valoriser les parcours, partager les expériences et donner à voir la réalité de la place des femmes dans les métiers du bâtiment.

À travers ce livret, nous avons souhaité rendre hommage aux femmes qui se sont engagées avant nous et mettre en lumière celles qui, aujourd'hui encore, contribuent chaque jour à faire vivre l'artisanat du bâtiment.

Être femme dans ce secteur, c'est souvent conjuguer plusieurs responsabilités : participer à la vie de l'entreprise, accompagner son développement, soutenir les équipes et parfois exercer soi-même un métier du bâtiment. Cette diversité d'engagements constitue une véritable richesse pour nos entreprises et pour notre organisation professionnelle.



Avec la relance de la CDFA 13, nous souhaitons poursuivre ce travail de reconnaissance et d'échanges. Notre ambition est simple : créer un espace de dialogue, encourager l'engagement des femmes dans les métiers et contribuer, à notre mesure, à l'avenir de l'artisanat du bâtiment.

Parce qu'au-delà des parcours et des fonctions, nous partageons toutes une même conviction :

Les femmes ont toute leur place au cœur des métiers du bâtiment.

Charlotte Lucido et Christel Michel

Responsables CDFA 13



Une histoire de femmes engagées.

Depuis près de cinquante ans, les femmes de l'artisanat du bâtiment ont vu leur rôle progressivement reconnu, structuré puis pleinement légitimé. Sur les chantiers comme dans les instances professionnelles, elles ont toujours été présentes — compétentes, engagées et déterminées.

Au sein de la CAPEB, plusieurs générations de femmes ont choisi d'agir plutôt que de rester en marge. Leur engagement dans le bâtiment n'a jamais été symbolique ni accessoire : il témoigne d'une légitimité professionnelle forte, d'une contribution essentielle à la vie des entreprises et d'une influence croissante dans l'organisation de la profession.

« Leur engagement dans le bâtiment n'a jamais été symbolique ni accessoire. »

Repères chronologiques

Les grandes étapes qui ont marqué la reconnaissance des femmes dans l'artisanat.



Réseau CAPEB / Femmes



Cadre juridique



Contexte sociétal

→ **1975**

≈ 5 % de femmes
dans le bâtiment

Année internationale de la femme

Reconnaissance mondiale du rôle économique des femmes

 **1979**

Création de la CNFA

Instance nationale des femmes de l'artisanat à la CAPEB.

 **1982**

Statut du conjoint reconnu

Le travail du conjoint dans l'entreprise est officiellement reconnu.

 **1992**

Création de la CDFA 13

Structuration de la commission femmes dans les Bouches-du-Rhône.

 **2005**

Loi Dutreil

Renforce les droits et la protection du conjoint collaborateur.

 **2014**

Protection renforcée

Amélioration de la couverture sociale des conjointes.

 **2018**

Orientation stratégique CAPEB 13

Volonté d'intégrer pleinement les femmes dans les sections métiers.

 **2019**

Loi PACTE

Simplifie la vie des entreprises et sécurise les parcours.

 **2022**

Réforme du statut du conjoint collaborateur

Limitation du statut dans le temps (5 ans).

→ **2025**

≈ 13 % de femmes
dans le bâtiment

Réance de la CDFA 13

13% de femmes dans le plus les femmes de l'artisanat

Des avancées juridiques majeures.

Depuis sa création, la CNFA n'a cessé d'œuvrer pour améliorer la situation des conjointes dans l'entreprise : évolution des régimes matrimoniaux, renforcement de la protection sociale, amélioration des dispositifs liés notamment à la maternité.

Son action a notamment contribué à l'obtention de la loi du 10 juillet 1982 permettant aux conjoints travaillant dans l'entreprise la possibilité de choisir entre trois statuts assortis de droits sociaux et juridiques : des statuts de conjoint salarié, conjoint collaborateur et conjoint associé. Cette loi marque une étape importante dans la reconnaissance du travail des conjointes.

Au fil des années, ces avancées ont permis de consolider la légitimité professionnelle des femmes dans l'entreprise artisanale et de sécuriser leur engagement dans l'activité.

« Reconnaître le travail des conjointes, c'était reconnaître leur rôle dans l'entreprise. »

Toutefois, certaines évolutions récentes du cadre législatif continuent d'alimenter les débats au sein du réseau. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 a ainsi introduit une évolution qui suscite des réserves en limitant le statut de conjoint collaborateur à une durée maximale de cinq ans à compter du 1er janvier 2022.

Cette limitation apparaît peu adaptée aux réalités des entreprises artisanales, où l'engagement du conjoint dans l'activité professionnelle s'inscrit souvent dans la durée. La CAPEB demeure mobilisée afin que ce statut continue de répondre aux besoins concrets des entreprises artisanales.

La Capeb défend le statut de conjointe collaboratrice

Patricia Blanchet, présidente de la section Sud de la Confédération, est vent debout contre la mesure qui restreint le statut à cinq années.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la protection sociale obligatoire dont bénéficient aujourd'hui les conjoints collaborateurs, représentés en très grande majorité par des femmes, a perdu son caractère immuable. Une disposition de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022 est venue limiter l'exercice de ce statut à 5 ans. Une mesure qui n'a pas laissé de marbre, Patricia Blanchet, présidente de la Capeb des Bouches-du-Rhône (le syndicat patronal de l'artisanat du bâtiment). Et souvent, ces postes sont occupés "essentiellement" par des femmes. "Ce rôle choisi est primordial car elles secondent leur mari dans les tâches administratives", assure la Marseillaise, "parallèlement, elles s'occupent de leur famille. Elles sont conjointes collaboratrices, associées ou encore salariées. Ce statut est un faire-valoir pour reconnaître leur activité." En réduisant le délai à cinq ans, "on rétrograde. C'est un retour en arrière et au statut précaire." La conjointe collaboratrice cotise à la Sécurité sociale, ce qui permet aussi de reconnaître "le travail bénévole" dans l'entreprise. En prenant cette disposition, "cela incite à du travail illégal, ce qui n'est pas trop cohérent avec nos valeurs." La filière du bâtiment "se féminise" et compte désormais "beaucoup de cheffes d'entreprise."

Au-delà de cette durée de cinq ans, le conjoint collaborateur n'aura d'autre choix que de continuer son activité sous le statut de salarié ou le statut d'associé. Or le statut de conjoint collaborateur, créé par la loi du 10 juillet 1982 et complété par la loi du 2 août 2005, avait permis de reconnaître l'activité non rémunérée du conjoint collaborateur, en officialisant son implication dans l'activité de l'entreprise, et en lui faisant bénéficier d'un statut et d'une couverture sociale obligatoire. "Sans compter l'iniquité par rapport aux hommes, c'est aussi porter atteinte à la liberté d'entreprendre et compromettre la viabilité économique des entreprises".

Une mesure sur l'égalité homme-femme "serait la bienvenue dans une réforme qui, une fois de plus, met en évidence des carrières professionnelles chez les femmes plus heurtées, avec des périodes non cotisées et des salaires plus



Patricia Blanchet, présidente de la Capeb, se bat pour la défense du statut de conjoint collaborateur dans le cadre de la réforme des retraites.

PHOTO DR

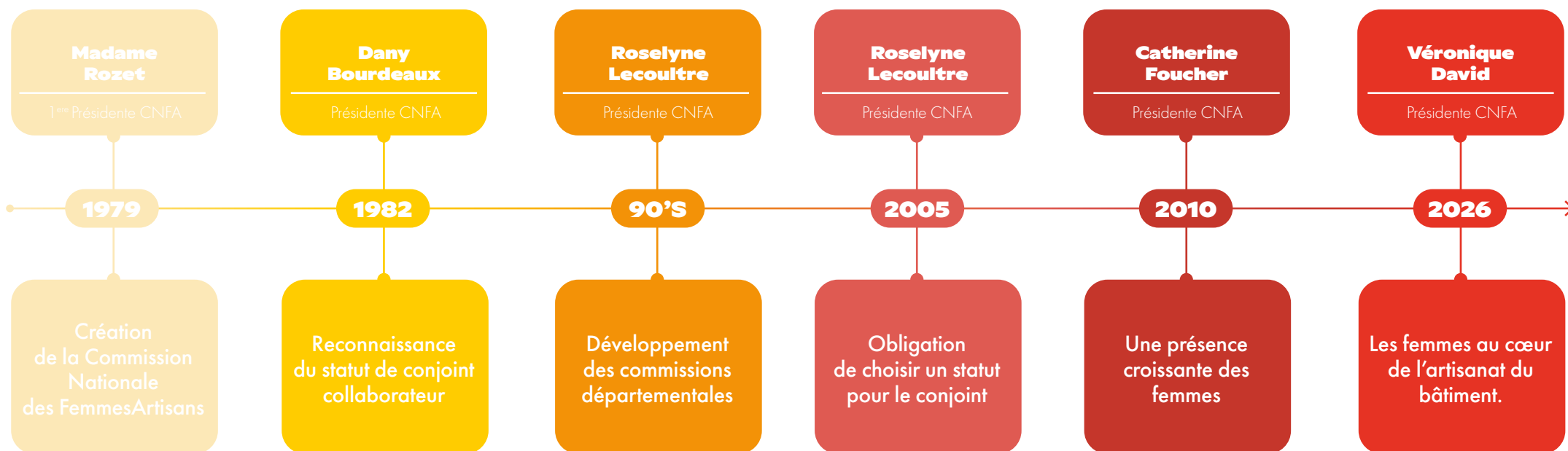
faibles." En ce sens, la Capeb a transmis une motion auprès du Gouvernement. "Nous espérons être entendus. On ne peut pas laisser passer ça. Ce statut c'était une grande victoire, une réelle reconnaissance. Je pense qu'il s'agit là d'une maladresse", espère la présidente. "Le Gouvernement ne peut pas laisser les femmes dans la précarité et parallèlement créer un ministère des femmes. Certaines n'ont pas forcément envie d'être salariées."

La présidente va plus loin. La collaboration à la vie de l'entreprise constitue "un choix" et s'avère "indispensable à la pérennité économique de l'entreprise." Plus largement, et ce n'est pas un détail à l'heure où la parité dans les instances de gouvernance constitue un enjeu primor-

dial, cette mesure permettrait aux femmes de pouvoir continuer à siéger dans les instances où la parité est désormais obligatoire (Chambres de métiers, Caisses nationales de sécurité sociale). Si elles venaient à devoir changer de statut, elles perdraient, en effet, la possibilité de siéger dans ces structures. La Capeb se mobilise "chaque jour pour promouvoir les métiers du bâtiment auprès du public féminin. Alors que les femmes représentent seulement 11,9 % des salariés de l'artisanat du bâtiment (chiffres 2018), la Capeb milite pour renforcer l'accès des femmes aux métiers de l'artisanat du bâtiment." Parce que le bâtiment s'accorde aussi au féminin.

Rislène ACHOUR

1979 -2026 : 47 ans d'engagement des femmes dans l'artisanat du bâtiment.



Depuis près d'un demi siècle, les femmes de l'artisanat participent pleinement à la construction et à l'évolution du bâtiment.



Elles ont fait bouger les lignes.

Depuis plusieurs décennies, les femmes de l'artisanat réunies au sein de la CAPEB et de la Commission Nationale des Femmes d'Artisans contribuent activement à faire évoluer le cadre juridique et la reconnaissance de leur engagement dans l'entreprise artisanale.

Leur mobilisation a permis de faire progresser la législation et de mieux sécuriser la situation des conjointes et des femmes impliquées dans l'activité artisanale.

Une mobilisation portée au niveau national.

Au niveau national, cette mobilisation s'est construite grâce à l'engagement de plusieurs générations de responsables qui ont porté la voix des femmes de l'artisanat au sein de la CAPEB.

La Commission Nationale des Femmes d'Artisans, créée en 1979, a été successivement présidée par des femmes engagées qui ont structuré ce mouvement et contribué à renforcer la reconnaissance du rôle des conjointes et des femmes dans l'entreprise artisanale.

Au fil des années, l'action collective portée par la CAPEB et la CNFA a permis de faire évoluer les représentations et de consolider l'influence des femmes dans la profession.



Reconnaissance du statut de conjoint collaborateur.



La loi du 10 juillet 1982 marque une étape majeure avec la reconnaissance de trois statuts (collaborateur, associé et salarié) dans les entreprises artisanales.

Cette loi permet de reconnaître officiellement l'activité exercée par le conjoint dans l'entreprise et de lui ouvrir des droits en matière de protection sociale.

Obligation de choisir un statut pour le conjoint travaillant dans l'entreprise.

→ 2005

La loi du 2 août 2005 impose désormais que le conjoint participant régulièrement à l'activité de l'entreprise choisisse un statut et une protection sociale obligatoire parmi les trois statuts :

- **conjoint collaborateur**
- **conjoint salarié**
- **conjoint associé**

Cette évolution vise à mieux protéger les conjointes et à sécuriser leur parcours professionnel.

Une reconnaissance progressive des femmes dans l'artisanat.

Longtemps désignées sous l'appellation « Femmes d'artisans », elles ont progressivement affirmé une identité plus large, celle des « Femmes de l'artisanat », traduisant une évolution profonde : d'un rôle souvent perçu comme périphérique vers une participation pleinement reconnue à la vie économique et professionnelle de l'entreprise artisanale.

Au-delà des évolutions législatives, les femmes ont progressivement affirmé leur légitimité professionnelle dans l'artisanat du bâtiment : comme conjointes engagées dans l'entreprise, comme artisanes ou cheffes d'entreprise, mais aussi comme responsables professionnelles au sein des organisations représentatives.

Formation des responsables



Madame Rozet, première présidente de la Commission Nationale des Femmes d'Artisans, en a posé les bases et accompagné son développement pendant de nombreuses années.

Dany Bourdeaux lui a succédé, poursuivant la structuration du réseau.

Par la suite, Roselyne Lecoultre, Catherine Foucher et Cécile Beaudonnat ont contribué à renforcer l'action nationale en faveur de la reconnaissance des femmes dans l'artisanat du bâtiment.

Aujourd'hui, sous la présidence de Véronique David, cette dynamique se poursuit avec la volonté de consolider le leadership féminin au sein du réseau CAPEB.

Grâce à l'engagement de ces responsables nationales et de nombreuses femmes investies dans les commissions départementales et régionales, la question de la reconnaissance des femmes dans le bâtiment s'est progressivement imposée comme un enjeu majeur pour le réseau CAPEB.

Une structuration progressive dans les territoires

C'est dans ce mouvement national de reconnaissance et d'organisation des femmes de l'artisanat que s'inscrit la création de la **Commission des Femmes de l'Artisanat du Bâtiment des Bouches-du-Rhône**. Dans le département, la **CDFA** relaie ces enjeux et permet aux femmes directement impliquées dans la vie des entreprises artisanales de faire entendre leur voix.



La commission départementale est créée en **1992**, dans un contexte de structuration du réseau CAPEB, sous les présidences successives de **Paul Martel** puis **Roger Guiramand**.

Elle est animée durant ses premières années par **Jeannine Fontant**, assistée d'**Éliane Kokoyan**, qui en assurera ensuite la présidence.

Dans la continuité de cet engagement, **Martine Silvy** prendra à son tour la présidence de la commission, contribuant à inscrire durablement la CDFA dans le paysage départemental.

Par la suite, sous les mandats de **Marc Marcellin** puis **Carole Torres** à la tête de la CAPEB des Bouches-du-Rhône, **Nathalie Osmont** assure la présidence de la CDFA et veille à la continuité des actions menées en faveur des femmes du secteur.

Durant ces années, la CDFA mène de nombreuses actions structurantes :

- **organisation de stages**
- **réunions d'information**
- **participation aux instances de la CAPEB**
- **contribution à la création du diplôme universitaire**

Elle soutient également le développement de la formation **GEAB (Gestion des Entreprises Artisanales du Bâtiment)**, contribuant à la professionnalisation et à la montée en compétences des femmes du secteur.

Présidences de la CDFA 13

1992-1996	1996-2000	2000-2012	2012-2017	2017-2018	2025
Fontant <i>Présidente</i>	Kokoyan <i>Présidente</i>	Silvy <i>Présidente</i>	Osmond <i>Présidente</i>	Leport <i>Présidente</i>	Relance de la CDFA 13 Lucido / Michel <i>Co-responsables</i>

Évolution de la place des femmes dans le bâtiment

France		PACA		Corse		Bouches-du-Rhône	
2000	9%	2000	8%	2000	7%	2000	7%
2010	11%	2010	10%	2010	10%	2010	9%
2025	13%	2025	12%	2025	11%	2025	11%

Un choix stratégique assumé.

→ 2018

En 2016, lors de l'élection de **Patricia Blanchet-Bhang** à la présidence de la CAPEB des Bouches-du-Rhône, **Cathy Leport** prend la responsabilité de la commission.

Parallèlement, le conseil d'administration engage une réflexion de fond. Une conviction s'impose : pour que les femmes renforcent leur influence dans la profession, elles doivent être présentes au **cœur des métiers et des instances professionnelles**.

Le conseil d'administration fait alors le choix de privilégier leur implication directe dans les **sections professionnelles**.

Une relance porteuse de sens.

→ 2025

En 2025, à la demande du président régional **Philippe Rico**, la CDFA 13 est relancée.

À l'échelle régionale, cette dynamique s'inscrit dans une organisation collective en structuration, qui se décline notamment à travers la Commission régionale des Femmes de l'Artisanat, aujourd'hui présidée par **Muriel Rodriguez**, en articulation avec les dynamiques portées dans les territoires.

Ce maillage entre niveau régional et engagement des commissions départementales constitue un levier essentiel pour renforcer durablement la place des femmes dans le bâtiment.

Dans ce contexte, une nouvelle dynamique collective se met en place avec une ambition claire : renforcer la contribution des femmes au développement du secteur.

La commission des Bouches-du-Rhône procède alors à la désignation de ses responsables : **Charlotte Lucido et Christel Michel**.

À leurs côtés, une nouvelle énergie se déploie, tournée vers les métiers, les entreprises et l'avenir du bâtiment.

« Être présentes au cœur des métiers et des instances professionnelles. »



Un regard complémentaire sur l'entreprise.

Au-delà des dispositifs et des statuts, l'engagement des femmes dans l'artisanat du bâtiment apporte une valeur essentielle.

Comme le soulignait déjà la commission :

« Les femmes apportent un deuxième regard sur l'entreprise et sur le secteur. »

Cette conviction demeure aujourd'hui pleinement d'actualité.



**«Elles bâtissent les entreprises, les parcours
et l'avenir du métier.»**



Femmes du bâtiment : une identité pleinement assumée.

Aujourd'hui, les femmes contribuent activement à la vie des entreprises artisanales et participent pleinement à l'évolution du secteur.

Leur contribution se manifeste particulièrement dans la **gestion et la direction des entreprises**.

Près d'**une entreprise artisanale sur quatre** est aujourd'hui dirigée ou co-dirigée par une femme, soit environ 16 000 dirigeantes en France.

Dans la région **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, plusieurs milliers de femmes participent au fonctionnement des entreprises du bâtiment.

Dans les **Bouches-du-Rhône**, près de 2 000 femmes contribuent aujourd'hui à la gestion, à l'organisation ou à la direction des entreprises artisanales.

La féminisation du secteur progresse également grâce aux nouvelles générations : aujourd'hui, **plus d'un apprenti sur dix dans le BTP est une jeune femme**.

Regards issus d'une étude nationale.

Une enquête menée par l'Iris-ST, en partenariat avec la CAPEB, la CNATP et l'OPPBTP, met en lumière la réalité vécue par les femmes dans les métiers du BTP.

Ces résultats confirment que la féminisation du secteur est déjà en marche, même si certaines conditions de travail et certaines représentations doivent encore évoluer.

Conjointes collaboratrices, salariées, associées ou cheffes d'entreprise, les femmes du réseau partagent une même réalité : **elles participent pleinement à l'acte de bâtir**.

Ce que révèle l'étude Iris-ST / CAPEB / OPPBT

69%

des femmes doivent
prouver leurs compétences.

56%

des interlocuteurs préfèrent
parler à un homme.

64%

des femmes doivent
démontrer leur savoir-faire
face aux clients.

Mais aussi

75%

des femmes sur chantier
anticipent d'avantage
les risques.

+49%

des entreprises ont déjà
recruté une femme.

La féminisation du secteur est engagée. Le défi reste désormais d'adapter les organisations et de faire évoluer les représentations.

Continuer à bâtir l'avenir

Le mouvement est en marche.

Partout sur le territoire, des femmes entreprennent, dirigent, transmettent et bâtissent.

Par leur engagement, leur savoir-faire et leur détermination, elles contribuent chaque jour au dynamisme et à l'avenir de la profession.

Depuis près d'un demi-siècle, les femmes de l'artisanat du bâtiment ont su transformer leur engagement en une véritable dynamique collective.

Au fil des années, elles ont relevé de nombreux défis : faire reconnaître leur contribution à la gestion et au développement des entreprises artisanales, porter la voix des femmes dans les organisations professionnelles, accompagner les évolutions du secteur et préparer l'avenir.

Aujourd'hui, leur influence se manifeste pleinement dans les dynamiques de la CAPEB et dans l'ensemble du réseau de l'artisanat du bâtiment.

À l'heure où la CAPEB célèbre ses **80 ans d'histoire**, cette trajectoire rappelle combien l'engagement collectif est une force pour construire l'avenir de l'artisanat.

Car si beaucoup de défis ont été relevés, d'autres restent à relever : accompagner les mutations du secteur, renforcer l'attractivité des métiers et continuer à ouvrir la voie aux talents qui feront le bâtiment de demain.

Les femmes de l'artisanat ne se contentent plus d'accompagner ces transformations.

Elles les portent.

Elles innovent.

Elles entreprennent.

Elles transmettent.

Et surtout, elles continuent d'avancer avec audace.

«
**Celles qui bâtissent
ne demandent plus
leur place.
Elles la prennent,
chaque jour,
par leur engagement,
leur compétence
et leur passion
du métier.**

Remerciements :

Femmes interview (dont Nathalie Pecoraro)

Femmes CDFA (3 Christelle)

Ancienne CDFA Martin Sylvie et Roger Cechini

3 CA BTP (voir avec TB)

Présidente nationale

Equipe communication confédération

Adama Wankoye CAPEB 13

Logo CAPEB au féminin

CAPEB 13,
257 Chem. de Gibbes,
13014 Marseille

RMB 2026